

Québec, le 13 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton du député de Gouin, M. Gabriel Nadeau-Dubois, du 6 juin 2018, demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport comment les commissions scolaires et les écoles pourront continuer à favoriser la mise en contact directe et fréquente des élèves du primaire et du secondaire avec des manifestations artistiques du Québec et du monde ou encore à des ateliers scientifiques dans le contexte entre autres du recours collectif concernant les frais chargés aux parents.

Il convient d'abord de rappeler que le gouvernement et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne sont pas parties à l'action collective. Il semble que dans ce dossier, des étapes auraient été franchies par les parties vers un dénouement du litige et je m'en réjouis.

En ce qui concerne plus généralement le dossier de la gratuité scolaire, nous avons agi sur plusieurs fronts au cours de la dernière année. En septembre 2017, j'ai mandaté les fédérations et les associations de parents et de commissions scolaires afin qu'elles effectuent, d'une part, un examen complet de ce qui devrait être fourni par les commissions scolaires et les écoles et de ce qui pourrait être facturé aux parents. Je souhaitais, d'autre part, qu'elles formulent des propositions visant à mieux baliser le principe de la gratuité scolaire et à uniformiser les pratiques dans le réseau.

...2

Tel que je m'y étais engagé et conformément aux attentes exprimées par les parents et le réseau scolaire, j'ai déposé à l'Assemblée nationale, le 7 juin dernier, la *Directive du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à la gratuité des services éducatifs, des manuels scolaires et du matériel didactique requis et aux contributions financières exigibles pour des services de garde en milieu scolaire et des services de transport pour des élèves qui fréquentent une école d'une commission scolaire*, émise en application de l'article 459.6 de la Loi sur l'Instruction publique. Cette directive rappelle le droit applicable en matière de gratuité scolaire, visant ainsi à fournir des balises claires en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2018 et l'adoption prochaine des listes scolaires.

La directive n'a pas pour objectif ni pour effet de compromettre les sorties scolaires mais plutôt de favoriser une approche cohérente dans la prestation de ces services éducatifs et d'harmoniser les pratiques au sein du réseau scolaire, et ce dans une perspective d'équité pour les enfants du Québec.

Ce même jour, j'ai par ailleurs annoncé la tenue d'une vaste démarche consultative sur l'école contemporaine, incluant la question de la gratuité scolaire, notamment sous l'angle des enjeux d'accessibilité et d'équité qui y sont sous-jacents. Dans le contexte de l'évolution marquée de l'environnement éducatif ces dernières années, un débat sociétal doit être mené sur la gratuité scolaire et les frais exigés des parents et c'est par une démarche consultative approfondie et ordonnée, enrichie de la contribution de tous les intervenants concernés, dont les organismes culturels, qu'il convient d'aborder une telle réflexion.

Je tiens également à rappeler que le gouvernement pose déjà des gestes concrets qui démontrent son engagement envers les familles du Québec, entre autres par l'octroi, dès 2017-2018, d'une aide financière de 100 \$ par enfant d'âge scolaire pour aider à l'achat de fournitures scolaires.

Plus spécifiquement en ce qui a trait au volet culture, plusieurs initiatives mises en oeuvre témoignent de l'importance accordée par le gouvernement à la culture comme facteur de développement social de l'enfant. Dans le cadre du Budget 2016-2017, 3 M\$ ont été réinvestis afin de favoriser l'apprentissage et la réussite par le contact aux arts et à la culture. Ces mesures se traduiront entre autres par l'organisation d'activités en lien avec la culture et par un meilleur arrimage entre la culture et l'éducation.

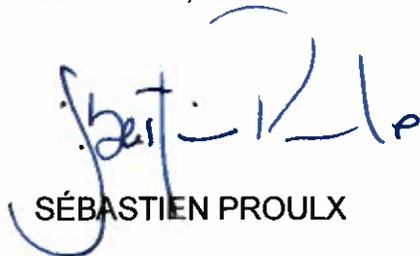
Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit en outre 113 millions de dollars d'ici cinq ans pour rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, partout au Québec. En particulier, un montant de 35 millions de dollars est prévu dès 2018-2019 pour offrir des sorties culturelles aux élèves en service de garde en milieu scolaire, contribuant à les initier tôt dans leur parcours à différentes formes d'expression artistique.

Le gouvernement démontre donc qu'il prend ses responsabilités dans le dossier de la gratuité scolaire, d'une part en soutenant le réseau scolaire par des balises claires destinées à favoriser la cohérence et l'équité dès la prochaine rentrée scolaire et d'autre part, en soutenant financièrement l'accès aux élèves à des activités culturelles, stimulant ainsi le développement de leur plein potentiel.

Enfin, la vaste discussion sur la gratuité scolaire lancée récemment permettra de dégager les consensus sociaux et d'identifier les voies d'intervention les plus porteuses et adaptées à l'école d'aujourd'hui et de demain pour que l'école du 21^e siècle demeure équitable et accessible et que tous les enfants du Québec puissent en tirer pleinement profit.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Proulx', with a large flourish at the end.

SÉBASTIEN PROULX